

11

LOUVRE

Conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre

Séance du 14 novembre 2024

DELIBERATION

Demande d'admission en non-valeur

Vu l'article 193 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Le conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre approuve l'admission en non-valeur de la dette d'un montant de 15 394,1 € de la SAS SOMOGY en liquidation judiciaire, au motif de l'irrecouvrabilité de la créance attestée par le liquidateur judiciaire.

Laurence des Cars
Présidente du conseil d'administration